

Conseil de l'Europe, Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Réponse de l'Etat Suisse

Le journal satirique Vigousse visé par plusieurs plaintes en diffamation (Alerte du 1 avril 2022)

La Suisse est au courant qu'une alerte la concernant a été enregistrée le 1^{er} avril 2022 sur la Plateforme pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes. L'affaire concerne le journal satirique Vigousse, qui fait face à plusieurs procès en diffamation après avoir publié un article critiquant la gestion de la ville de Versoix.

La Suisse est profondément attachée à la protection de tous les droits fondamentaux et reconnaît l'importance de la liberté des médias pour la démocratie et l'État de droit. Pour cette raison, la liberté des médias est protégée par l'article 17 de la Constitution fédérale suisse. Ce droit a notamment été mis en œuvre dans le code de procédure civile suisse (RS 272). L'article 266 du code de procédure civile prévoit que le tribunal ne peut ordonner de mesures provisionnelles contre un média à caractère périodique que si : a. l'atteinte est imminente et propre à causer un préjudice particulièrement grave; b. l'atteinte n'est manifestement pas justifiée; et c. la mesure ne paraît pas disproportionnée. Cette disposition protège les médias contre les poursuites abusives. Dans le cas du journal Vigousse, la disposition a permis au Tribunal civil de Lausanne de rejeter la plainte de la ville de Versoix.

Le gouvernement suisse suit de près les développements concernant le journal satirique Vigousse, qui sont importants pour la liberté des médias. Cependant, en raison de la séparation des pouvoirs, aucun autre commentaire sur la procédure judiciaire ne peut être fait.

La Suisse soutient la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. En outre, elle est en train d'élaborer un plan d'action national pour la protection des journalistes. La question des poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP) y sera également traitée. Dans cet esprit, le gouvernement suisse reste à la disposition de la Plateforme pour toute question complémentaire concernant le cas présent.